


IBC LAB

 INSTITUT DE BIOLOGIE CLINIQUE
 UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Nouveau protocole de dépistage du cancer du col de l'utérus

A partir du 1^{er} janvier 2025

Nouveau protocole de dépistage du cancer du col de l'utérus à partir du 1^{er} janvier 2025

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Nous vous informons qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, un changement majeur entrera en vigueur concernant le dépistage du cancer du col de l'utérus en Belgique.

Conformément aux nouvelles recommandations basées sur des données scientifiques robustes et validées par l'OMS et le CIRC, le dépistage reposera désormais sur un test primaire du HPV tous les 5 ans à partir de l'âge de 30 ans, en remplacement de l'examen cytologique triennal.

Voici un résumé des nouvelles règles applicables au dépistage primaire:

- 25-29 ans : Examen cytologique recommandé tous les 3 ans (*).
 - 30-64 ans : Test primaire HPV recommandé tous les 5 ans (*).
 - > 65 ans : Co-testing (cytologie + HPV) une seule fois si aucun dépistage réalisé dans les 10 dernières années.
- Patientes à haut risque ou symptomatiques : Dépistage CO-TESTING
 - Saignement post-ménopausique, saignement utérin anormal résistant à la thérapie, saignement post-coïtal inexpliqué
 - Filles de femmes traitées au diéthylstilbestrol
 - Adénocarcinome in situ
 - Patientes avec immunosuppression
 - o Séropositivité pour le VIH (CD4 <350/µl ou ARN VIH >200 copies/ml)
 - o Après transplantation d'organe ou de cellules souches allogéniques
 - o Lupus érythémateux disséminé
 - o Déficit immunitaire primaire congénital
 - o Patientes sous immunosuppresseurs continus à long terme

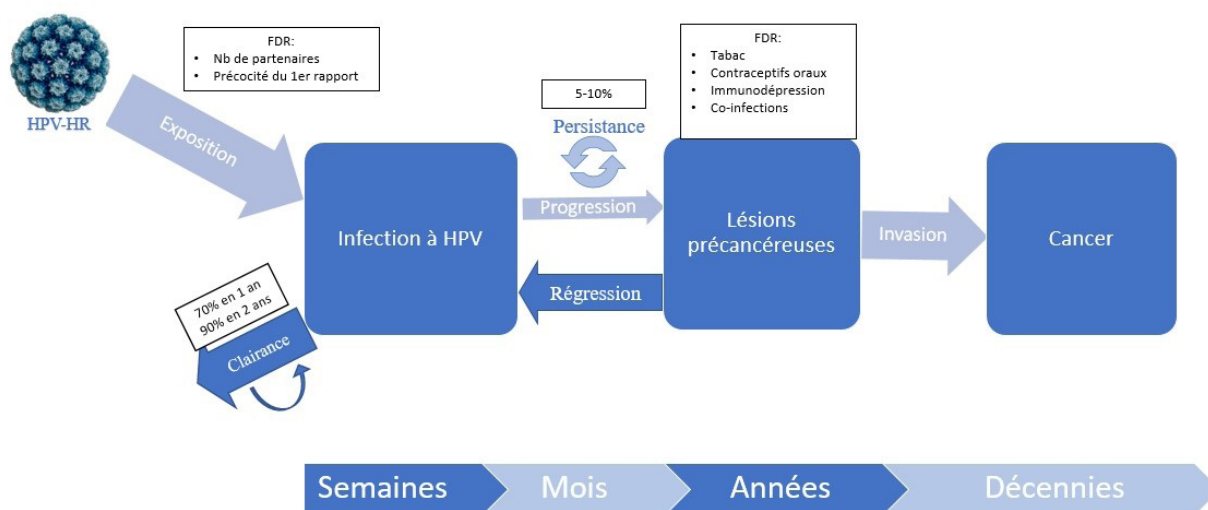
(*) En cas de résultat positif, un test réflexe est remboursé.

Afin de simplifier votre prescription, les examens seront déclenchés conformément aux recommandations **en fonction de l'année de naissance de la patiente : cette information est donc indispensable pour la bonne prise en charge des échantillons.**

En dehors des recommandations ci-dessus, vous aurez toujours la possibilité de demander des examens supplémentaires :

- Cytologie additionnelle (malgré un test HPV négatif) : 34,37 €
- Test HPV additionnel (malgré une cytologie normale) : 31,20 €
- Dépistage < 25 ans : Cytologie 34,37 €

Nous vous rappelons que le test primaire HPV n'est **pas recommandé chez les < 25 ans** : 80% de la population sexuellement active contractera un jour le virus, mais la majorité s'en débarrassera spontanément dans les 2 ans.



Histoire naturelle du cancer du col HPV induit, Clément CHEMIN Ph. IBC'LAB

EN PRATIQUE

- De nouveaux formulaires de demandes «Examens cytopathologiques et histopathologiques» conformes aux recommandations 2025, seront disponibles au laboratoire à partir du 24/12/2024. Les commandes peuvent être effectuées via notre [site internet](#), via l'application Lab Online ou par téléphone (+32 2 543 00 00).
- Si vous disposez encore d'anciens carnets «Demandes d'examens cytopathologiques et histopathologiques», nous vous prions de ne plus les utiliser.
- Merci de ne pas utiliser les formulaires de demande d'analyses classiques pour les examens anatomo-pathologiques.

Nous vous remercions pour votre collaboration essentielle dans ce processus visant à améliorer la protection contre le cancer du col de l'utérus.

Cordialement,
L'équipe scientifique IBC'LAB

Personnes de contact

- Clément CHEMIN, *Ph.*
+32 2 543 00 05
- Dr Maria GOMEZ GALDON, *Directrice du Labo. d'Anatomie Pathologique*
- Secrétariat d'Anatomie Pathologique
+32 2 543 11 65 (lu-ve : 9h - 16h)